



Divorcer d'une femme repartie dans son pays d'origine

Par **jmblandin**, le **23/02/2009** à **21:18**

Ma femme d'origine asiatique à quitter le domicile conjugal en France, pour retourner vivre dans son pays d'origine. quelle procédure doit on suivre dans ce cas précis pour obtenir le divorce ?

Par **Patricia**, le **23/02/2009** à **21:30**

Prenez rendez-vous le plus rapidement possible avec un avocat.
Indispensable pour le prononcé de votre divorce.

Dites lui bien qu'elle a quitté le domicile conjugal.